



## SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.  
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex  
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : [snu93@snuipp.fr](mailto:snu93@snuipp.fr)

### Compte-rendu du groupe de travail du 03/06/2016 (9h à 14h)

## EXEAT 2016

### Statistiques

#### 2014

247 permutations en sortie et 17 entrées

#### 2015

permutations : 238 sorties et 29 entrées

exeat : 535 demandes d'exeat

56 exeat accordés et 41 suivis d'ineat

#### 2016

permutations : 328 - 4 = 324 sorties, entrants 29 - 2 = 27 entrants

exeat : 399 demandes recevables

51 demandes non recevables (hors délais, EFS, permutation non validée....)

Autorisations du DASEN **69 possibilités de départs** en exeat lors de ce groupe de travail.

Le DASEN a fait des équilibrages par rapport aux permutations. En effet les permutations ont permis à de nombreux collègues en rapprochement de conjoint de pouvoir partir.

L'équilibrage se fait au titre de la grande ancienneté, des situations médicales et/ou sociales :

- 26 exeat : motif médical très grave
- 12 exeat : motif social très grave
- 12 exeat : rapprochement de conjoint avec de l'ancienneté (16 ans 10 mois)
- 1 exeat : au titre de la très grande ancienneté (36 ans)
- 6 exeat : au titre de la grande ancienneté (19 ans) et 75 à 80 points de renouvellement de points vœu n°1
- 12 exeat : année de dispo avec plus de 12 ans d'ancienneté

Les représentants du SNUipp-FSU 93 sont intervenus concernant les critères retenus par le DASEN 93. Nous avons demandé que soient retenues aussi :

- les demandes pour les mutations d'office ou la délocalisation du conjoint,
- les demandes de rapprochement de conjoint pour les DOM.

Concernant les exeat accordés au titre de la grande ancienneté nous dénonçons le critère supplémentaire "renouvellement du vœu 1 aux permutations" qui exclut des accords d'exeat des collègues qui demandent pour la 1ère fois leur permutation ou qui ont changé de département au cours des années ou qui, une année, n'ont pas participé aux mutations. Ce critère pénalise les collègues.

## RECOURS Exeat

Pour les collègues ayant eu un refus, vous pouvez demander à être reçus par l'IEN-GRH : [ce.93ien-grh@ac-creteil.fr](mailto:ce.93ien-grh@ac-creteil.fr)

Nous pouvons vous accompagner à ces RDV, n'hésitez pas à nous contacter.

## Les élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD

### 5 titulaires - 5 suppléants :

Rachel SCHNEIDER, Caroline MARCHAND, Joël COUVE, Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA  
Brigitte POMMIER, Maryse DECHATRES, Natacha PANIER, Stéphanie FOUILHOUX, Frédérique BLOT